

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



NEWSLETTER

N° 164
Septembre 2014

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF
110, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 251-560
E-mail : direction@cssf.lu
Site Internet : www.cssf.lu

RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté neuf nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

Audit Interne

Giulio BRENNNA

Surveillance générale et transversale

Andrea GENTILINI

Laure WINLING

Surveillance des marchés d'actifs financiers

Thibaut BRUNNER

Surveillance des banques

Li DECKENBRUNNEN

Abderrahim DYB

Ricky WONG

Single Supervisory Mechanism (SSM)

Anne VAISSIERE

Systèmes d'informations et surveillance des PSF de support

Domenico CANTATORE

La CSSF compte 539 agents, dont 274 hommes et 265 femmes au 16 septembre 2014.

ACTUALITES

■ LA CSSF A LANCE L'APPLICATION « ENTITES SURVEILLEES » SUR SON SITE INTERNET

Suite aux nombreuses demandes, la CSSF a développé un outil de recherche qui permet de trouver rapidement les entités soumises à sa surveillance et de consulter facilement les informations essentielles sur ces entités.

Par une recherche simple, chaque personne intéressée pourra dorénavant vérifier par nom si une entité dispose d'un agrément au Luxembourg et est soumise à la surveillance de la CSSF. Cette application évitera ainsi de devoir consulter une à une les nombreuses listes officielles en format PDF.

Une recherche avancée permettra d'afficher les entités appartenant à une catégorie donnée. Par ailleurs, tous les changements intervenus au cours des deux derniers mois pourront être visualisés.

Cette application permet également d'extraire les données sélectionnées et de produire des listes en PDF ou CSV.

■ SIGNATURE D'UN ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA BANCO CENTRAL DO BRASIL ET LA CSSF

La Banco Central do Brasil et la CSSF ont signé le 14 août 2014 un accord de coopération, de consultation et d'échange d'informations en matière de surveillance des banques et des groupes bancaires opérant sur les marchés respectifs des deux juridictions. L'accord est entré en vigueur dès le jour de la signature.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ EUROPEAN CENTRAL BANK (ECB)

Publications

- 5 August 2014 - [SSM Quarterly Report 2014/3](#)

The ECB has published its second Quarterly Report to the European Parliament, the EU Council and the European Commission on progress in the implementation of the Single Supervisory Mechanism Regulation. This report covers the three months between 4 May and the 3 August.

The key messages entailed in the report are the following:

- the ECB will assume the tasks conferred on it by the SSM Regulation, on 4 November 2014;
- the SSM governance is fully operational;
- the Supervisory Board largely finalised the process of determining which credit institution in the euro area should be deemed "significant" and therefore subject to direct supervision by the ECB;
- the establishment of Joint Supervisory Teams (JSTs), which will be the main operational structure for the conduct of supervision by the SSM, has reached certain milestones;
- significant progress has been made in the conduct of the comprehensive assessment ;
- the SSM Supervisory Manual and the public Guide to the SSM's approach to banking supervision are being finalised;
- the draft ECB Regulation on supervisory fees was submitted for a public consultation;
- the staffing of the SSM is proceeding apace;
- the preparatory work is also well advanced in many areas, such as IT infrastructure, Human Resources, premises, internal and external communication, framework for supervisory fees, logistical organisation and legal and statistical services.

- 8 August 2014 – [Comprehensive assessment stress test manual](#)

The ECB has published a manual which, firstly, details how it will incorporate findings from its AQR into stress test projection and, secondly, outlines the stress test quality assurance process, which is vital to ensuring that the exercise is robust and credible.

One should note that the publication of the manual adds to the transparency of the comprehensive assessment and the credibility of the exercise.

The final results from the comprehensive assessment will be published in the second half of October.

For the related press release, please click here:

<http://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2014/html/pr140808.en.html>

Speeches and Interviews

- 7 August 2014 – [Introductory statement to the press conference](#) – Mario Draghi, President of the ECB, Frankfurt am Main

The statement refers to the issue related to the Portuguese Bank "Banco Espírito Santo" as well as to the sanctions against Russia.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

- 25 August 2014 – [Interview with Phileleftheros](#) - Danièle Nouy, Chair of the Supervisory Board of the Single Supervisory Mechanism

This interview with the Cypriot newspaper relates to the progress of the SSM, its functioning for the next months and the consequences for the new banking landscape especially the Cypriot banking sector.

- 29 August 2014 – [Interview with Diena](#) - Danièle Nouy, Chair of the Supervisory Board of the Single Supervisory Mechanism

This interview with the Latvian newspaper relates to the SSM and its supervisory duties as from 4 November 2014. It also focuses on the consequences for the Latvian banking sector.

■ EUROPEAN BANKING AUTHORITY (EBA)

Publication

- 20 August 2014 – [Final templates for the 2014 EU-wide stress test](#)

These templates are common templates for all EU banks and illustrate the type and the format of data that will be disclosed on a bank. The EBA will act as the central data hub for all EU banks and provide a comprehensive dataset in an editable and user-friendly format and will act as the central data hub for all EU banks. The EBA will bring greater transparency to EU banks by disclosing data in a comparable and consistent manner across the Single Market. It will thereby contribute to enhance market discipline of the entire EU banking sector.

AVERTISSEMENTS

■ AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ACTIVITES D'UNE ENTITE DENOMMEE JAMES DOYLE

Cet avertissement est disponible sur notre site Internet à l'adresse :

<http://www.cssf.lu/consommateur/avertissements/news-cat/90/>.

■ AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ACTIVITES D'UNE ENTITE DENOMMEE WORLD TRADE CONSORTIUM

Cet avertissement est disponible sur notre site Internet à l'adresse :

<http://www.cssf.lu/consommateur/avertissements/news-cat/90/>.

■ AVERTISSEMENTS PUBLIES PAR L'OICV-IOSCO

Plusieurs avertissements ont été publiés sur le site Internet de l'OICV-IOSCO à l'adresse :

http://www.iosco.org/investor_alerts/.

SANCTIONS

■ FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES

Conformément à l'article 51 (1) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, la CSSF a infligé une amende d'ordre aux membres du conseil de gérance de l'associé commandité respectivement aux

Commission de Surveillance du Secteur Financier

membres du conseil d'administration de trois sociétés d'investissement pour la non transmission du rapport financier annuel du fonds d'investissement spécialisé respectif.

Conformément à l'article 51 (1) de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, la CSSF a infligé une amende d'ordre aux membres du conseil de gérance de l'associé commandité respectivement aux membres du conseil d'administration de deux sociétés d'investissement pour la non transmission de la lettre de recommandation ("management letter") du fonds d'investissement spécialisé respectif.

■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a prononcé deux amendes administratives à l'égard d'émetteurs qui n'ont pas donné suite à une injonction relative à la publication de rapports financiers dans le cadre de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières (la "Loi Transparence").

Conformément à l'article 25(1) de la Loi Transparence, la CSSF a prononcé une amende administrative à l'encontre d'un émetteur qui n'a pas donné suite à des demandes de la CSSF dans le cadre de sa mission de contrôle de l'information financière telle que prévue par l'article 22(2)(h) de cette même loi.

REGLEMENTATION INTERNATIONALE

■ PUBLICATION DU REGLEMENT (UE) N ° 909/2014 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 23 JUILLET 2014 CONCERNANT L'AMELIORATION DU REGLEMENT DE TITRES DANS L'UNION EUROPEENNE ET LES DEPOSITAIRES CENTRAUX DE TITRES, ET MODIFIANT LES DIRECTIVES 98/26/CE ET 2014/65/UE AINSI QUE LE REGLEMENT (UE) N ° 236/2012 (« CSDR »)

Le Règlement est entré en vigueur le 17 Septembre 2014, mais sa mise en œuvre nécessitera encore l'adoption par la Commission européenne d'actes délégués et d'actes d'exécution, basés sur des normes techniques actuellement en cours de préparation par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) principalement et par l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Les principaux thèmes abordés par le Règlement sont les suivants:

- Inscription comptable ;
- Discipline en matière de règlement et mise en place d'un délai harmonisé T+2 à travers l'Espace économique européen ;
- Agrément et surveillance des dépositaires centraux de titres (les « DCT ») ;
- Exigences organisationnelles et règles concernant la conduite des affaires des DCT ;
- Exigences applicables aux services du DCT, aux liens entre DCT et les exigences concernant l'accès ;
- Exigences prudentielles applicables aux DCT.

COMMUNIQUES DE PRESSE

■ DEROGATION LOI OPA (3W POWER S.A.)

Communiqué de presse 14/50 du 5 septembre 2014

La CSSF a accordé le 25 août 2014, sur base de l'article 4 (5) de la loi du 19 mai 2006 concernant les offres publiques d'acquisition (la « **Loi OPA** »), une dérogation temporaire à l'obligation de l'article 5 (1) de la Loi OPA de lancer une offre publique d'acquisition sur les actions de la société 3W Power S.A. (la « **Société** »).

La dérogation intervient dans le contexte plus général de la restructuration du capital et de la dette obligataire de la Société et a été accordée à l'établissement de crédit allemand Close Brothers Seydler Bank AG (la « **Banque** »), qui intervient, dans la restructuration précitée, en tant que prestataire de certains services de placement (prise ferme) et d'exécution et de règlement des ordres de souscription. Ces services sont prestés par la Banque sur base de contrats conclus avec la Société.

La CSSF a fait droit à la demande de dérogation, notamment au motif qu'il ressort des services de prise ferme et d'exécution et de règlement des ordres de souscription effectués par la Banque que, pendant la brève durée pendant laquelle la Banque vient à détenir les actions de la Société et à dépasser le seuil de contrôle de l'article 5 (3) de la Loi OPA, la Banque n'entend pas exercer les droits de vote attachés aux actions de la Société, mais rendre uniquement les services précités.

La dérogation a été accordée pour une durée limitée et sous la condition expresse que la Banque s'engage vis-à-vis de la CSSF à ne pas exercer les droits de vote attachés aux actions détenues par la Banque pendant toute la durée de la période de validité de la dérogation.

■ PUBLICATION BY THE ECB OF THE FINAL LIST OF SIGNIFICANT SUPERVISED ENTITIES AND OF THE LIST OF LESS SIGNIFICANT INSTITUTIONS

Communiqué de presse 14/49 du 4 septembre 2014

On Thursday, 4 September 2014, the European Central Bank (ECB) published the final list of the 120 significant credit institutions which will be supervised as from 4 November 2014.

The press release is available at the following address:

http://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2014/html/pr140904_2.en.html.

The list of significant supervised entities and the list of less significant institutions are available at the following address:

<https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/ssm-listofsupervisedentities1409en.pdf?7f491a3d1ffd265b97f0ed2d9a7d939e>

■ PUBLICATION OF DIRECTIVE 2014/91/EU (UCITS V)

Communiqué de presse 14/48 du 2 septembre 2014

Directive 2014/91/EU of the European Parliament and of the Council of 23 July 2014 amending Directive 2009/65/EC on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities (UCITS) as regards depositary functions, remuneration policies and sanctions was published in the Official Journal of the European Union on 28 August 2014. The document is available at the following address:

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L:2014:257:FULL>

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ INTRODUCTION D'UN NOUVEAU FICHIER « APPLICATION QUESTIONNAIRE TO SET UP AN UCITS » DESTINE A LA SOUMISSION D'UNE DEMANDE D'AGREMENT POUR UN NOUVEL OPCVM

Communiqué de presse 14/47 du 1^{er} septembre 2014

La CSSF informe que l'actuel formulaire « Application questionnaire for the set up of an undertaking for collective investment » sur son site Internet est remplacé **pour les seuls OPCVM** à partir du **1^{er} septembre 2014** par un fichier-questionnaire nommé « [Application questionnaire to set up an UCITS](#) » (uniquement en anglais), à utiliser pour soumettre une demande d'agrément d'un nouvel OPCVM à la CSSF.

A l'instar du formulaire précédent, ce fichier-questionnaire est destiné à collecter toutes les informations nécessaires à la CSSF pour ouvrir et examiner le dossier d'agrément d'un nouvel OPCVM de droit luxembourgeois. Pour les demandes d'agrément des OPC autres qu'un OPCVM, les formulaires et les procédures restent inchangés.

Le nouveau fichier-questionnaire de demande d'agrément se présente sous format Excel, tous les thèmes à analyser durant l'instruction se déclinent sur différents onglets et chaque onglet propose une série de « footnotes » et de listes déroulantes pour guider le professionnel aux fins d'une saisie pertinente des informations requises. Il est recommandé aux professionnels de ne transmettre une demande que si l'ensemble des composantes disponibles est stable. La transmission d'une demande d'agrément fragmentée (incomplète) peut conduire à reporter le démarrage de l'examen ou retarder sa continuation et causer des délais inattendus dans le processus.

Par ailleurs, le dépôt par voie électronique (E-file ou e-mail à l'adresse setup.uci@cssf.lu) reste inchangé, excepté pour les demandes envoyées par e-mail où une nomenclature spécifiée dans l'onglet « Documents » du fichier-questionnaire est à respecter pour désigner le courriel et les documents à joindre à la demande.

La nouvelle procédure est d'application immédiate, cependant les éventuelles demandes en cours de préparation avec l'ancien formulaire seront encore acceptées jusqu'au **30 septembre 2014**. Au-delà de cette date, l'usage du nouveau fichier-questionnaire est obligatoire pour des raisons de traitement informatique du fichier-questionnaire à la CSSF.

■ PROCEDURE DE RETRAIT OBLIGATOIRE CONCERNANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE UTOPIA S.A. SOUS LA LOI RETRAIT RACHAT

Communiqué de presse 14/46 du 29 août 2014

Le présent communiqué de presse fait suite au « **communiqué de presse 14/08** » publié par la CSSF en date du 27 janvier 2014 et au « **communiqué de presse 14/14** » publié par la CSSF en date du 27 février 2014. Il concerne la procédure de retrait obligatoire initiée par Utopia Management, CLdN Fin S.A. et CLdN Finance S.A. agissant de concert (ci-après, l'« **Actionnaire Majoritaire** ») et portant sur les actions de la société Utopia S.A. (ci-après, la « **Société** »). Cette procédure de retrait obligatoire est régie par les dispositions de la loi du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public (ci-après, la « **Loi Retrait Rachat** »).

Par un jugement rendu en date du 30 juillet 2014, le Tribunal administratif du Grand-Duché de Luxembourg a rejeté les recours en réformation, respectivement en annulation introduits par l'Actionnaire Majoritaire contre certaines mesures prises par la CSSF.

Par ces recours, l'Actionnaire Majoritaire faisait, d'une part, grief à la CSSF d'avoir accueilli une opposition formée par un actionnaire minoritaire à la procédure de retrait obligatoire initiée par l'Actionnaire Majoritaire (y compris au prix proposé par l'Actionnaire Majoritaire et au rapport d'évaluation qui a servi de fondement à ce prix). D'autre part, l'Actionnaire Majoritaire faisait encore grief à la CSSF de lui avoir demandé les noms de cinq experts remplissant les conditions d'indépendance, d'absence de conflit d'intérêts et d'expérience requises par la Loi Retrait Rachat en vue de la nomination d'un second expert pour procéder à l'évaluation du juste prix des actions de la Société faisant l'objet de la procédure de retrait obligatoire. Dans son jugement du 30 juillet 2014, le Tribunal administratif du Grand-Duché de Luxembourg a déclaré irrecevables les recours formés par l'Actionnaire Majoritaire contre les mesures prises par la CSSF.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

Le second expert a été nommé par la CSSF conformément à l'article 4 (7) de la Loi Retrait Rachat et l'établissement du deuxième rapport d'évaluation devant permettre de déterminer le juste prix des actions de la Société est actuellement en cours d'élaboration. Conformément à l'article 4 (7) de la Loi Retrait Rachat, la CSSF dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception de ce rapport pour prendre une décision quant au prix à payer par l'Actionnaire Majoritaire aux autres actionnaires de la Société.

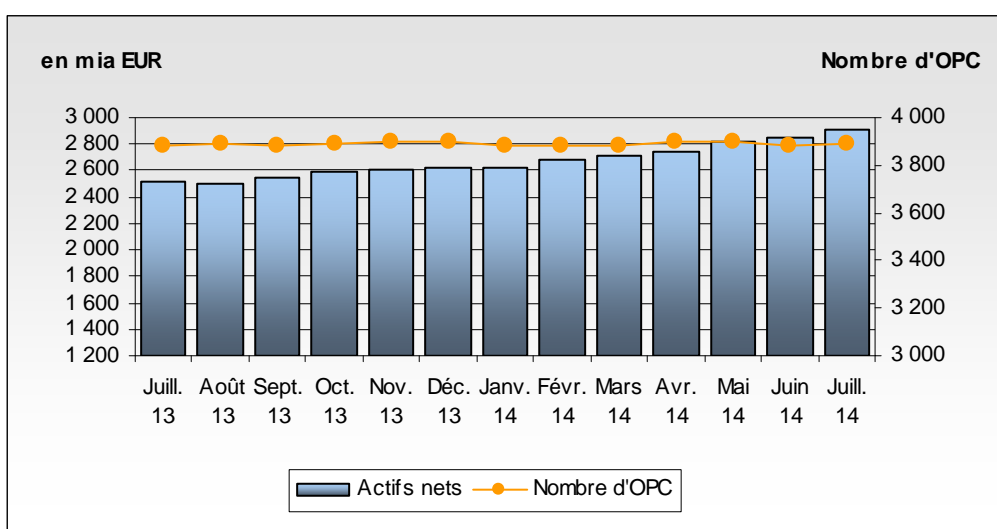
■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE JUILLET 2014

Communiqué de presse 14/45 du 28 août 2014

I. Situation globale

Au 31 juillet 2014, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.904,136 milliards contre EUR 2.854,640 milliards au 30 juin 2014, soit une augmentation de 1,73% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 15,10%.

L'industrie des OPC luxembourgeois a donc enregistré au mois de juillet une variation positive se chiffrant à EUR 49,496 milliards. Cette augmentation représente le solde des émissions nettes positives à concurrence d'EUR 32,921 milliards (+1,15%) et de l'évolution favorable des marchés financiers à concurrence d'EUR 16,575 milliards (+0,58%).



Le nombre des organismes de placement collectif (OPC) et des fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.891 par rapport à 3.884 le mois précédent. 2.532 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 12.431 compartiments. En y ajoutant les 1.359 entités à structure classique, au total 13.790 unités sont actives sur la place financière.

Concernant d'une part l'impact des marchés financiers sur les OPC et FIS luxembourgeois (ci-après OPC) et d'autre part l'investissement net en capital dans ces mêmes OPC, les faits suivants sont à relever pour le mois de juillet :

Les catégories d'OPC à actions ont connu des développements divergents sur la période sous revue.

Les catégories d'OPC à actions des Etats-Unis et de l'Europe ont connu des pertes de cours sur fond des risques géopolitiques actuels, en Europe les chiffres économiques peu encourageants ayant accentué ce mouvement. La catégorie d'OPC à actions américaines affiche cependant un mois positif en raison de l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR de plus de 2%.

La catégorie d'OPC à actions du Japon, à l'inverse des autres pays développés, a terminé le mois en hausse sous l'effet notamment de données conjoncturelles positives aux Etats-Unis et en Chine, mais également en raison de résultats d'entreprises encourageants au Japon.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

Au niveau des marchés émergents, si une hausse des cours a pu être observée pour la catégorie d'OPC à actions de l'Asie sous l'effet notamment de données de conjoncture favorables en provenance de la Chine, les tensions géopolitiques et les sanctions prises par l'Europe et les Etats-Unis contre la Russie, ont pesé sur la catégorie d'OPC à actions de l'Europe de l'Est.

Au mois de juillet, les catégories d'OPC à actions ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

Evolution des OPC à actions au mois de juillet 2014*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Actions marché global	-0,14%	0,87%
Actions européennes	-1,92%	0,31%
Actions américaines	1,04%	-0,45%
Actions japonaises	2,54%	1,73%
Actions Europe de l'Est	-3,74%	-0,11%
Actions Asie	5,23%	3,09%
Actions Amérique latine	2,92%	-2,05%
Actions autres	2,24%	0,54%

* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

Au niveau de la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR, la confirmation de la continuité d'une politique monétaire expansive par la Banque Centrale Européenne face à un taux d'inflation très faible et des données conjoncturelles mitigées en zone euro, a engendré une baisse des rendements pour la plupart des segments du marché obligataire de la zone euro. Les primes de risque ont peu changé par rapport au mois précédent. En conséquence, la catégorie d'OPC à obligations libellées en EUR a enregistré des hausses de cours pour le mois sous revue.

Pour la catégorie d'OPC à obligations libellées en USD, des indicateurs de conjoncture encourageants aux Etats-Unis ainsi que l'annonce de la Réserve fédérale d'une nouvelle réduction de son programme de rachats d'actifs sont à la base d'une légère hausse des rendements sur les obligations d'Etat américaines et donc d'une baisse des cours de ces obligations, ce mouvement ayant été largement compensé par l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR de plus de 2%.

La catégorie d'OPC à obligations des pays émergents a également pu clôturer le mois en hausse sous l'effet d'une demande accrue pour ce type d'obligations, face à un environnement de taux d'intérêts très bas dans les pays développés. Les événements en Argentine et les tensions géopolitiques actuelles n'ont eu que des effets isolés sur quelques pays.

Au mois de juillet, les catégories d'OPC à revenu fixe ont globalement affiché un investissement net en capital positif.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de juillet 2014*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
Marché monétaire en EUR	0,01%	4,97%
Marché monétaire en USD	2,09%	-1,87%
Marché monétaire marché global	1,61%	0,31%
Obligations libellées en EUR	0,37%	2,21%
Obligations libellées en USD	1,33%	-0,93%
Obligations marché global	0,62%	1,97%
Obligations marchés émergents	0,81%	3,71%
Obligations High Yield	0,08%	-0,93%
Autres	0,15%	0,28%

* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

Commission de Surveillance du Secteur Financier

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois diversifiés et des fonds de fonds est illustrée dans le tableau suivant :

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de juillet 2014*

	Variation de marché en %	Emissions nettes en %
OPC diversifiés	0,88%	1,72%
Fonds de Fonds	-1,29%	0,66%

* Variation en % des Actifs Nets en EUR par rapport au mois précédent

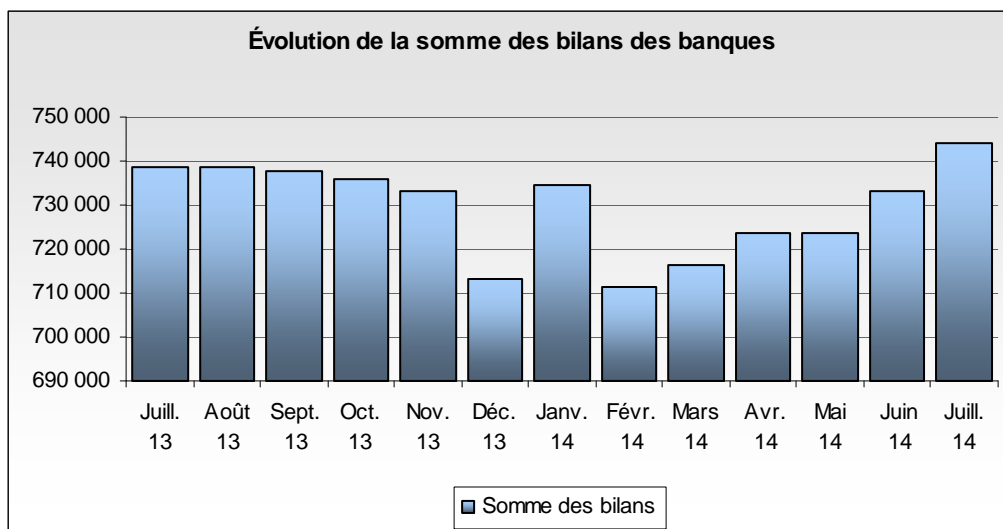
II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II respectivement de la Loi de 2010 et des FIS selon la Loi de 2007

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2011	1 870	1 655,509 €	601	201,671 €	1 374	239,332 €	3 845	2 096,512 €
31/01/2012	1 856	1 709,460 €	594	202,915 €	1 387	244,706 €	3 837	2 157,081 €
29/02/2012	1 854	1 750,218 €	591	203,540 €	1 402	249,401 €	3 847	2 203,159 €
31/03/2012	1 860	1 762,166 €	587	202,875 €	1 419	252,165 €	3 866	2 217,206 €
30/04/2012	1 858	1 768,717 €	583	203,300 €	1 431	253,583 €	3 872	2 225,600 €
31/05/2012	1 859	1 750,722 €	582	203,715 €	1 433	257,590 €	3 874	2 212,027 €
30/06/2012	1 841	1 762,870 €	581	202,440 €	1 445	259,169 €	3 867	2 224,479 €
31/07/2012	1 835	1 823,366 €	576	207,093 €	1 453	266,258 €	3 864	2 296,717 €
31/08/2012	1 834	1 825,035 €	573	204,103 €	1 465	266,261 €	3 872	2 295,399 €
30/09/2012	1 827	1 845,500 €	567	201,592 €	1 472	267,356 €	3 866	2 314,448 €
31/10/2012	1 820	1 860,241 €	563	199,842 €	1 485	269,566 €	3 868	2 329,649 €
30/11/2012	1 815	1 891,001 €	561	196,886 €	1 487	271,835 €	3 863	2 359,722 €
31/12/2012	1 801	1 913,089 €	555	193,769 €	1 485	276,968 €	3 841	2 383,826 €
31/01/2013	1 803	1 936,513 €	550	191,354 €	1 487	278,061 €	3 840	2 405,928 €
28/02/2013	1 809	1 990,596 €	548	194,399 €	1 492	283,075 €	3 849	2 468,070 €
31/03/2013	1 806	2 038,580 €	543	199,556 €	1 505	290,784 €	3 854	2 528,920 €
30/04/2013	1 818	2 068,815 €	542	201,405 €	1 511	295,036 €	3 871	2 565,256 €
31/05/2013	1 817	2 086,281 €	541	202,228 €	1 526	295,590 €	3 884	2 584,099 €
30/06/2013	1 815	2 004,275 €	541	197,248 €	1 534	285,061 €	3 890	2 486,584 €
31/07/2013	1 804	2 038,269 €	543	197,344 €	1 537	287,573 €	3 884	2 523,186 €
31/08/2013	1 806	2 014,560 €	539	195,894 €	1 549	288,385 €	3 894	2 498,839 €
30/09/2013	1 807	2 047,112 €	534	195,663 €	1 543	296,425 €	3 884	2 539,200 €
31/10/2013	1 806	2 089,408 €	529	194,796 €	1 555	305,924 €	3 890	2 590,128 €
30/11/2013	1 815	2 107,898 €	526	191,211 €	1 562	308,619 €	3 903	2 607,728 €
31/12/2013	1 817	2 121,458 €	523	187,380 €	1 562	306,525 €	3 902	2 615,363 €
31/01/2014	1 817	2 128,746 €	518	186,766 €	1 550	308,324 €	3 885	2 623,836 €
28/02/2014	1 823	2 182,477 €	515	186,477 €	1 543	310,557 €	3 881	2 679,511 €
31/03/2014	1 824	2 216,005 €	510	181,493 €	1 551	311,703 €	3 885	2 709,201 €
30/04/2014	1 831	2 250,792 €	509	179,885 €	1 558	311,531 €	3 898	2 742,208 €
31/05/2014	1 829	2 318,076 €	502	181,248 €	1 569	316,545 €	3 900	2 815,869 €
30/06/2014	1 824	2 355,462 €	490	179,083 €	1 570	320,095 €	3 884	2 854,640 €
31/07/2014	1 868	2 405,883 €	452	170,630 €	1 571	327,623 €	3 891	2 904,136 €

STATISTIQUES

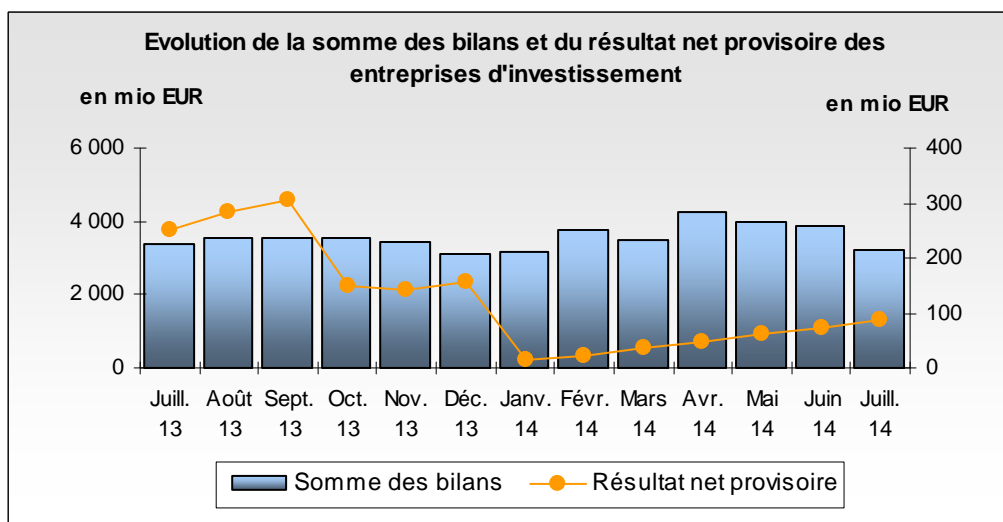
■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 31 juillet 2014 en hausse



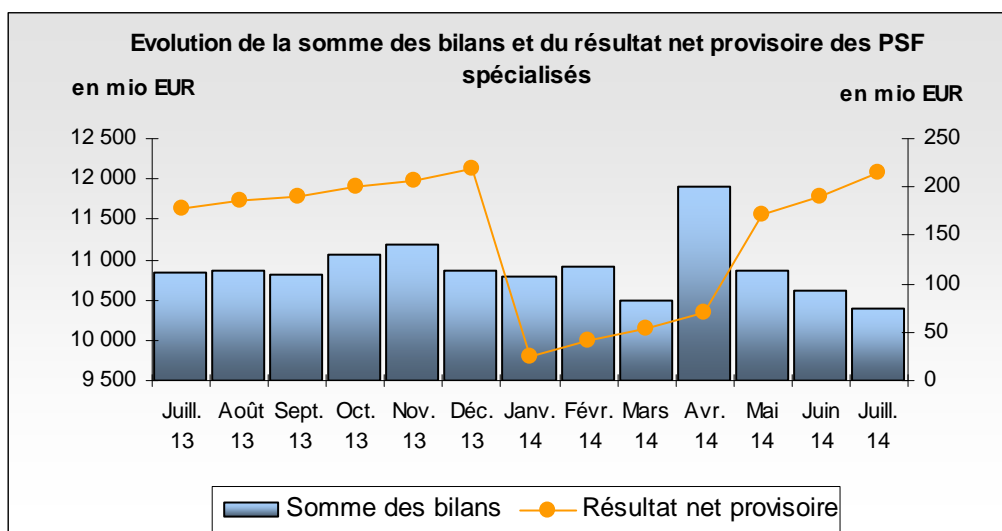
■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 31 juillet 2014 en baisse



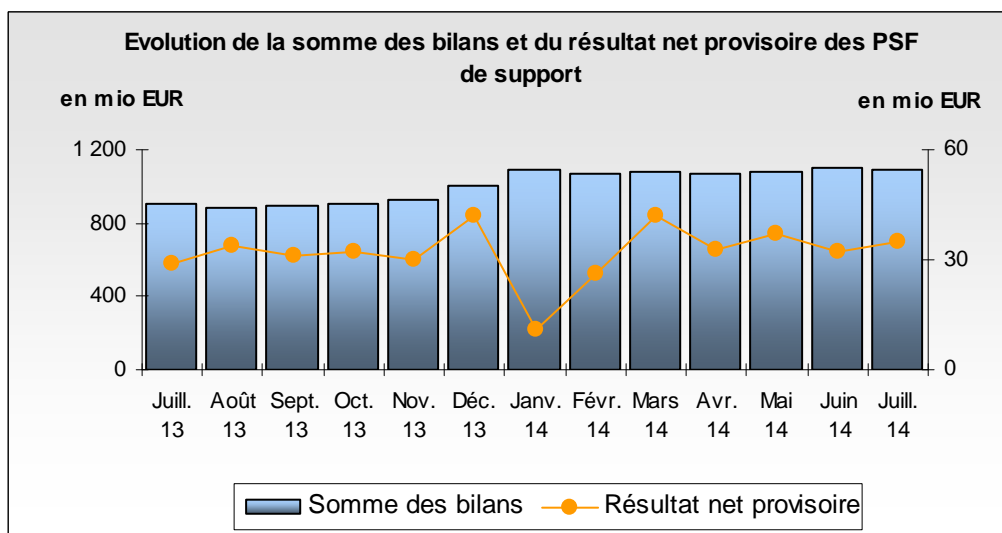
■ PSF SPECIALISES

Somme des bilans des PSF spécialisés au 31 juillet 2014 en baisse



■ PSF DE SUPPORT

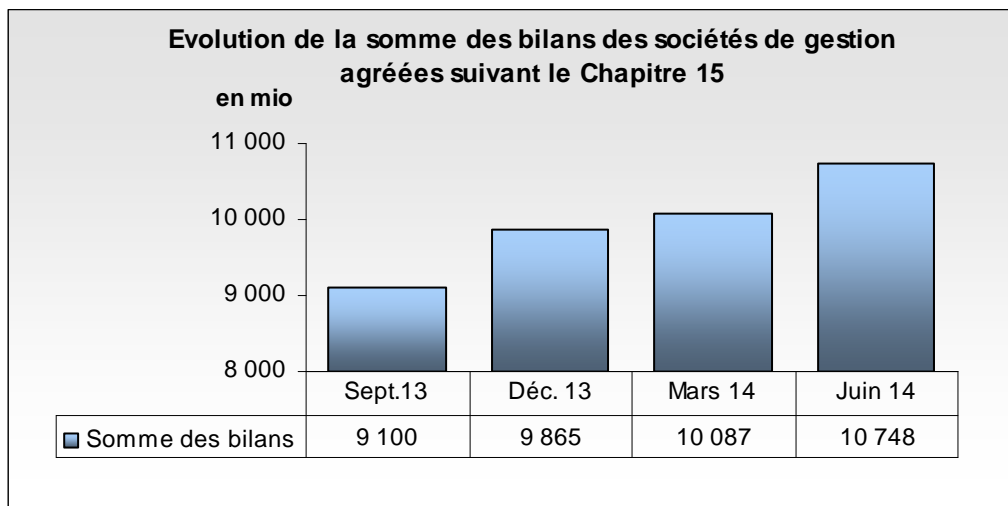
Somme des bilans des PSF de support au 31 juillet 2014 en baisse



Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ SOCIETES DE GESTION AGREEES SUIVANT LE CHAPITRE 15 DE LA LOI 2010

Somme des bilans des sociétés de gestion agréées suivant le Chapitre 15 au 31 juin 2014 en hausse



■ SICAR

Depuis la publication de la dernière Newsletter, les **SICAR** suivantes ont été retirées de la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) :

- BECAPITAL PRIVATE EQUITY SCA SICAR, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- GOTTEX US MANAGEMENT S.A R.L., SICAR, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Au 5 août 2014, le nombre de SICAR inscrites sur la liste officielle s'élevait à **284 unités**.

■ FONDS DE PENSION ET ORGANISMES DE TITRISATION

Au 12 septembre 2014, **15 fonds de pension** sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

Depuis la publication de la dernière Newsletter, un nouveau fonds de pension sous forme d'association d'épargne-pension (assep) a été inscrit sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005. Il s'agit de :

- AMUNDI PENSION FUND, 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

A la même date, **16 professionnels** étaient agréés pour exercer l'activité de **gestionnaire de passif** pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

Le nombre des **organismes de titrisation** agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à **32 unités** au 12 septembre 2014.

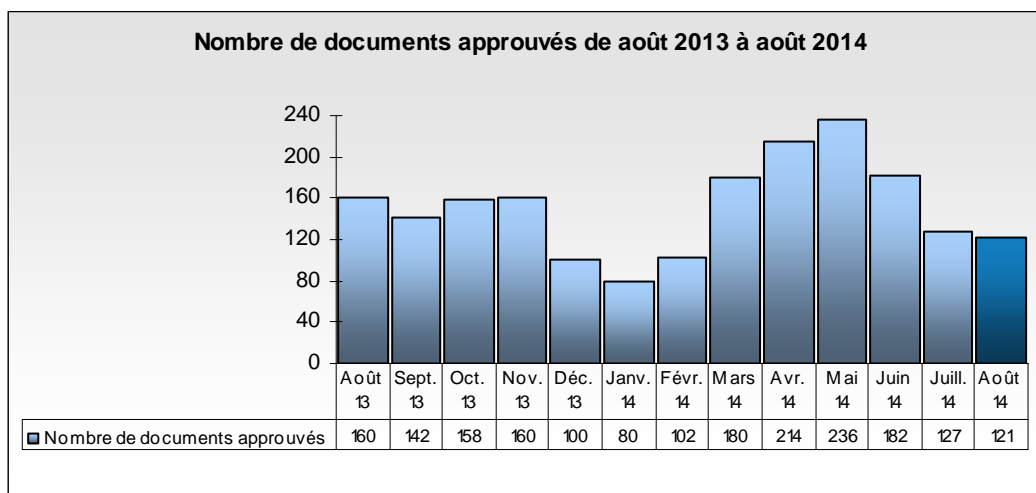
Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ SUPERVISION PUBLIQUE DE LA PROFESSION DE L'AUDIT

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 août 2014, 68 cabinets de révision agréés et 232 réviseurs d'entreprises agréés. S'y ajoutent 48 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers dûment enregistrés en application de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

1. Approbations par la CSSF

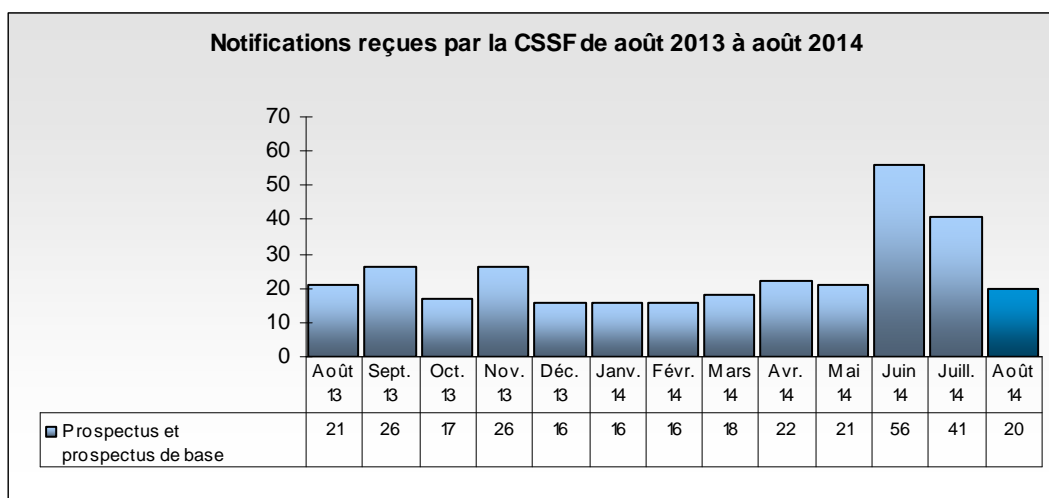


Au cours du mois d'août 2014, la CSSF a approuvé sur base de la loi prospectus un total de 121 documents, qui se répartissent comme suit :

prospectus de base :	23	(19,01 %)
autres prospectus :	20	(16,53 %)
suppléments :	78	(64,46 %)

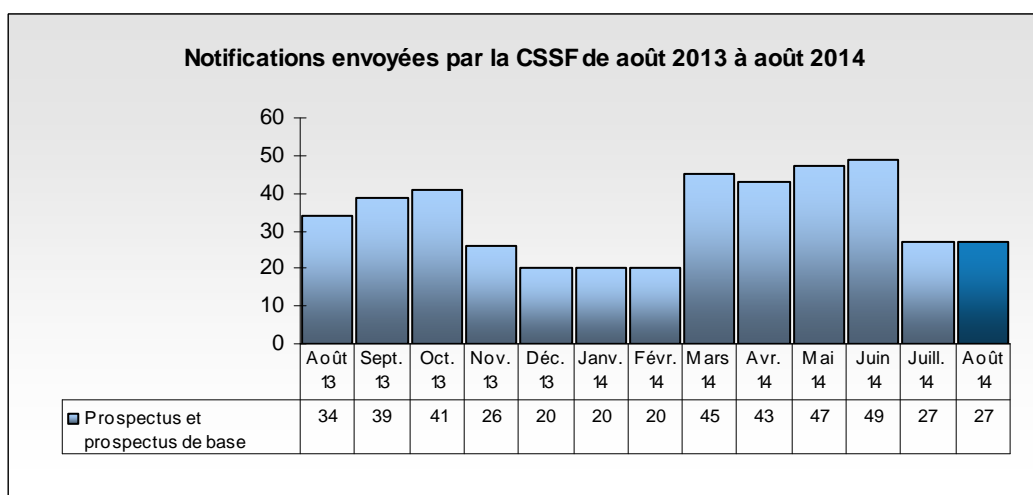
Commission de Surveillance du Secteur Financier

2. Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois d'août 2014, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 20 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 128 notifications relatives à des suppléments.

3. Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'EEE



Au cours du mois d'août 2014, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Espace économique européen 27 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 57 notifications relatives à des suppléments¹.

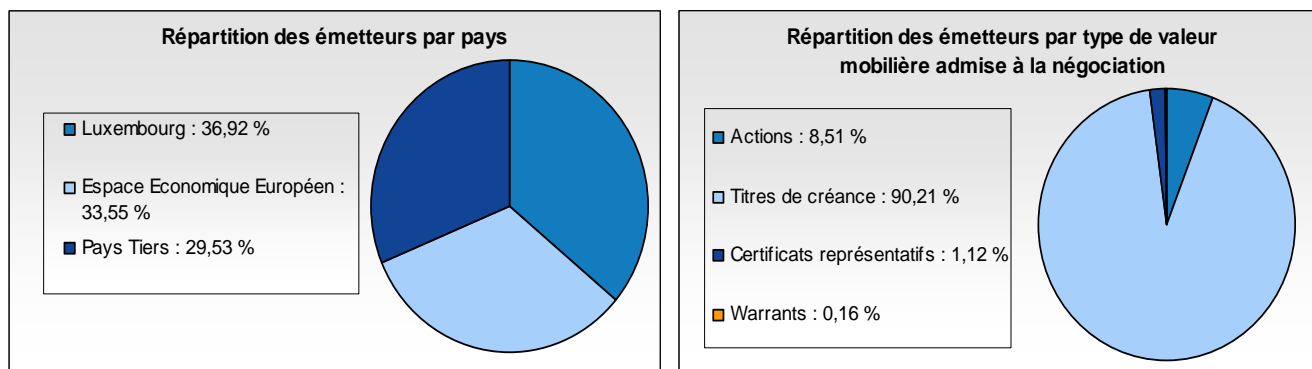
¹ Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 11 août 2014, 3 émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, 2 émetteurs ont été retirés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 5 septembre 2014, 623 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.



LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES BANQUES

Inscription :

NOVO BANCO S.A., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG
1, Rue Schiller L-2519 Luxembourg
Début des activités le 4 août 2014

Radiations :

ERSTE EUROPÄISCHE PFANDBRIEF- UND KOMMUNALKREDITBANK AKTIENGESELLSCHAFT IN LUXEMBURG
25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
Fusion par voie d'absorption par Hypothekenbank Frankfurt International S.A. en date du 1 septembre 2014

BANCO ESPIRITO SANTO, S.A., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG
1, rue Schiller, L-2519, Luxembourg
Fermeture en date du 3 août 2014

Changement de dénomination :

HYPOTHEKENBANK FRANKFURT INTERNATIONAL S.A. en
ERSTE EUROPÄISCHE PFANDBRIEF- UND KOMMUNALKREDITBANK AKTIENGESELLSCHAFT IN LUXEMBURG

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ LISTE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Inscriptions :

ABTS & PARTNERS S. A R.L

63, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg
Statuts : conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire, gérant de fortunes, Family Office
Autorisation ministérielle du 27 août 2014

1875 FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg
Statut : Family Office
Autorisation ministérielle du 13 août 2014

Changements de statut :

ORANGEFIELD (LUXEMBOURG) S.A

40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg
Statuts : agent teneur de registre, professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés, domiciliataire de sociétés, Family Office, dépositaire professionnel d'actifs autres que des instruments financiers, agent administratif du secteur financier, agent de communication à la clientèle

ALPHA WEALTH MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

7, in der Düerrwies L-7305 Steinsel
Statuts : gérant de fortunes, commissionnaire, courtier en instruments financiers, conseiller en investissement, professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés, domiciliataire de sociétés

Radiations :

**AMREGO KAPITALFÖRVALTNING AB, LUXEMBOURG
BRANCH**

5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
Changement à partir du 21 juillet 2014

JUMILLA INVEST

31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg
Changement à partir du 26 juin 2014

■ LISTES DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC) ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES (FIS)

Inscriptions :

Durant le mois de juillet, les 32 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

■ OPC partie I Loi 2010 :

ARABESQUE SICAV

4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

BBBANK KONZEPT DIVIDENDENWERTE UNION

308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

CREDICORP CAPITAL ASSET MANAGEMENT FUND

49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

DYNASTY SICAV S.A.

33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange

DZPB II

4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

Commission de Surveillance du Secteur Financier

FIDELITY ALPHA FUNDS SICAV

2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

GENERALI MONEY MARKET FUND

33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange

MUNDUS CLASSIC VALUE

4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

SPARKASSE WUPPERTAL TREND GLOBAL

3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

UNIGARANT95: CHANCENVIELFALT (2019)

308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

UNIINSTITUTIONAL COCO BONDS

308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

UNIINSTITUTIONAL GLOBAL CORPORATE BONDS SUSTAINABLE

308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

UNIINSTITUTIONAL GLOBAL HIGH DIVIDEND EQUITIES PROTECT

308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

US EQUITY PEARLS

1C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

VERMÖGENSMANAGEMENT 2027 PLUS

Bockenheimer Landstraße 42-44, D-60232 Frankfurt am Main

VERMÖGENSMANAGEMENT ANLAGESTARS KONSERVATIV

Bockenheimer Landstraße 42-44, D-60232 Frankfurt am Main

■ **FIS :**

ACE INVESTMENT FUND

40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

AUDA CAPITAL SCS SICAV-SIF

5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg

BAUMANN & PARTNERS – FIS

4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

BENTALL KENNEDY LUXEMBOURG FUNDS SCSP, SICAV-FIS

5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg

CERBERUS INVESTMENTS S.C.A. SICAV-SIF

46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

EKK RENEWABLE ENERGY FUND EMERGING MARKETS FCP-FIS

18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

GREENFINCH GLOBAL INVEST FUND, S.C.A, SICAV-FIS

20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg

LYXOR ALTERNATIVE FLAGSHIPS

28-32, place de la Gare, L-1616 Luxembourg

MAF P FONDS

5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

NAVY U.S. CORPORATE BONDS FUND

287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

PRIVAT SIF

12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

PROPULSE FUND

11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Commission de Surveillance du Secteur Financier

R COMMODITY FINANCE FUND

2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

THE FUND SICAV SIF S.A.

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

UFG EUROPEAN COMMERCIAL REAL ESTATE FUND I S.A., SICAV-SIF

11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

WATERLILIES INVESTMENTS

37, allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG

Radiations :

Les 25 organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été radiés de la liste officielle au cours du mois de juillet :

■ OPC partie I Loi 2010 :

ALLIANZ INSTITUTIONAL PLUS

6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

DEKA-PREMIUMGARANT 6/2014

5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

DISCOVERY GROUP OF FUNDS

4, rue Peterelchen, L-2370 Howald

ECLIPP L

33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange

ESAF – ETF

6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

HUMBOLDT MULTI INVEST C SICAV

11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

SEB ASIA PACIFIC REIT FUND

18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

UNIGARANTPLUS: BEST OF ASSETS (2014)

308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

■ OPC partie II Loi 2010 :

EUROPEAN CAPITAL HOLDINGS

20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

IFM-INVEST: 2 PRIVATE EQUITY

5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

SICAV EURO CONTINENTS

16, rue d'Epernay, L-1490 Luxembourg

THE CMI MANAGED FUND

40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

UBP GLOBAL MULTIFUND ALLOCATION

49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

■ FIS :

AB INSTITUTIONAL SERIES C

2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

AVIVA INVESTORS EUROPEAN RENEWABLE ENERGY FUND SICAV-SIF

34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Commission de Surveillance du Secteur Financier

DKA INTERNATIONAL FUND

1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

ECM SPECIAL SITUATIONS MASTER FUND SICAV-SIF

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

EUR FIXED INCOME OPPORTUNITIES FUND S.A., SICAV-FIS

2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg

J.P. MORGAN TOKYO FUND II

6H, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

LUMA SIF

20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

SHERIDAN SOLUTIONS SICAV-FIS

22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

SYNDEX UMBRELLA SICAV

5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

THE ARCHSTONE GERMAN RESIDENTIAL FUND II

46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

THREADNEEDLE INTERNATIONAL PROPERTY FUND

11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

UIL SPECIAL-BOND-PORTFOLIO

308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

■ LISTE DES FONDS DE PENSION

Inscriptions :

AMUNDI PENSION FUND

5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

■ LISTE DES SICAR

Radiations :

BECAPITAL PRIVATE EQUITY SCA SICAR

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

GOTTEX US MANAGEMENT S.A R.L., SICAR

25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION AGRÉÉES SUIVANT LE CHAPITRE 15 DE LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 2010

Sociétés de gestion dont l'agrément couvre exclusivement l'activité de gestion collective au sens de l'article 101(2) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPC

Radiation :

ACOLIN FUND MANAGEMENT S.A.

5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Commission de Surveillance du Secteur Financier

■ LISTE DES SOCIETES DE GESTION AGREEES SUIVANT LE CHAPITRE 16 DE LA LOI DU 17 DECEMBRE 2010

Inscriptions :

COMMERZ REAL FUND MANAGEMENT
25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

GOLDING CAPITAL PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A R.L.
43, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

KIRCHBERG ASSET AND INVESTMENT MANAGEMENT S.A R.L.
8, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg

Radiation :

ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.A R.L.
46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

Changement de dénomination :

ABERDEEN GLOBAL PROPERTY MULTIMANAGER S.A. en
ABERDEEN MANAGEMENT SERVICES S.A., 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Changements d'adresse :

4IP FUND MANAGEMENT S.A.
11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

EIP LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A R.L.
11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

FEDERALE MANAGEMENT S.A.
11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

FIRST STATE INVESTMENTS FUND MANAGEMENT S.A R.L.
11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

HCEPP MANAGEMENT COMPANY II S.A R.L.
11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

IRUS EUROPEAN RETAIL PROPERTY MANAGEMENT COMPANY S.A R.L.
11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.A R.L.
11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

PRADERA MANAGEMENT S.A R.L.
11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

PRADERA SOUTHERN MANAGEMENT S.A R.L.
11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

■ LISTE DES GESTIONNAIRES DE FONDS D'INVESTISSEMENT ALTERNATIFS AGREES SUIVANT LE CHAPITRE 2 DE LA LOI DU 12 JUILLET 2013

Inscriptions :

ADEPA ASSET MANAGEMENT S.A.
6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG
7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Commission de Surveillance du Secteur Financier

CARNEGIE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg

CIGOGNE MANAGEMENT S.A.

9, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

COMMERZ REAL FUND MANAGEMENT

25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

MSEOF MANAGER S.A R.L.

64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

MUGC LUX MANAGEMENT S.A.

287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY

2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

OYSTER ASSET MANAGEMENT S.A.

74, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

VPB FINANCE S.A.

26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

■ LISTE DES AGENTS LIES ETABLIS AU LUXEMBOURG

Radiation :

Mont-Blanc Wealth Management Services S. à r.l.

31, rue de Strasbourg L-2561 Luxembourg

■ LISTE DES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI TRANSPARENCE

Inscriptions :

NOM

Banque Marocaine du Commerce Extérieur

Côte D'Ivoire (République de)

Monviso 2014 S.r.l.

PAYS DU SIEGE

Maroc

Côte d'Ivoire

Italie

Radiations :

NOM

Pan European Credit S.A.

PREPS 2005-1 Limited Partnership

PAYS DU SIEGE

Luxembourg

Jersey

Commission de Surveillance du Secteur Financier

PLACE FINANCIÈRE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

			Comparaison annuelle
Banques	Nombre (15/09/2014)	149	↗ 5 entités
	Somme des bilans (31/07/2014)	EUR 744,072 mia	↗ EUR 5,63 mia
	Résultat avant provision (30/06/2014)	EUR 2,93 mia	↗ EUR 0,04 mia
Établissements de paiement	Nombre (15/09/2014)	8 dont 1 succursale	↗ 3 entités
Établissements de monnaie électronique	Nombre (15/09/2014)	6	↗ 1 entité
OPC	Nombre (18/09/2014)	Partie I loi 2010 : 1.882	↗ 78 entités
		Partie II loi 2010 : 446	↘ 90 entités
		FIS : 1.568	↗ 17 entités
		TOTAL : 3.896	↗ 5 entités
		Patrimoine global net (31/07/2014)	EUR 2.904,136 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 15)	Nombre (31/08/2014)	204	↗ 13 entités
	Somme des bilans (30/06/2014)	EUR 10,75 mia	n/a
Sociétés de gestion (Chapitre 16)	Nombre (31/08/2014)	182	↘ 15 entités
Gestionnaires de FIA	Nombre (31/08/2014)	119	n/a
SICAR	Nombre (08/09/2014)	284	↗ 6 entités
Fonds de pension	Nombre (15/09/2014)	15	↗ 1 entité
Organismes de titrisation agréés	Nombre (15/09/2014)	32	↗ 2 entités
Entreprises d'investissement	Nombre (15/09/2014)	107 dont 8 succursales	↘ 5 entités
	Somme des bilans (31/07/2014)	EUR 3,232 mia	↘ EUR 147 mio
	Résultat net provisoire (31/07/2014)	EUR 88,44 mio	↘ EUR 162,108 mio
PSF spécialisés	Nombre (15/09/2014)	127	↗ 3 entités
	Somme des bilans (31/07/2014)	EUR 10,398 mia	↘ EUR 448 mio
	Résultat net provisoire (31/07/2014)	EUR 214,401 mio	↗ EUR 35,65 mio
PSF de support	Nombre (15/09/2014)	81	↘ 3 entités
	Somme des bilans (31/07/2014)	EUR 1,086 mia	↗ EUR 141 mio
	Résultat net provisoire (31/07/2014)	EUR 35,61 mio	↗ EUR 5,85 mio
Émetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence	Nombre (05/09/2014)	623	↘ 18 entités
Supervision de la profession de l'audit	Nombre (31/08/2014)	68 cabinets de révision agréés	↘ 3 entités
		232 réviseurs d'entreprises agréés	↗ 6 personnes
		48 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers	↘ 4 entités
Emploi (30/06/2014)	Banques	25.954 personnes	↘ 428 personnes
	Sociétés de gestion (chapitre 15) (données du 31/03/14)	3.268 personnes	↗ 503 personnes
	Entreprises d'investissement	2.360 personnes	↘ 303 personnes
	PSF spécialisés	3.511 personnes	↗ 398 personnes
	PSF de support	8.915 personnes	↘ 148 personnes
	Total	44.008 personnes	↘ 74 personnes*

*Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa.